



P 1866

ID 5121

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Cherrilyn HOFMANN

Luxembourg, le 18 mai 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1866 – Rechnung für den Tieren

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 12 mai 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique étant similaire à la pétition publique 1859 - Eng Hellef bei den Dokterrechnungen fir Deieren (Eng aart CNS fir Deieren), déposée le 12.04.2021, elle est irrecevable en raison de l'article 169, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés